

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission d'examen du barreau pour la période de législature 2021 à 2025 :

Mme Dominique Wittwer, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel, présidente

Mme Anne-Sylvie Dupont, professeure à l'Université de Neuchâtel

Mme Madalina Diaconu, professeure à l'Université de Neuchâtel

Mme Sabrina Burgat, professeure à l'Université de Neuchâtel

M. Sébastien Besson, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Minh Son Nguyen, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Antonio Rigozzi, professeur à l'Université de Neuchâtel

Me Céline de Weck-Immelé, avocate à Neuchâtel

Me Anne-Catherine Lunke Paolini, avocate à Neuchâtel

Me Jean-Marie Röthlisberger, avocat à La Chaux-de-Fonds

Me Pascal Moesch, avocat à La Chaux-de-Fonds

Me Alexandre Zen-Ruffinen, avocat à Neuchâtel

Me Johnny Dousse, avocat à Neuchâtel

Me Monica Zilla, avocate à Neuchâtel

Mme Marie-Pierre de Montmollin, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel

M. Marc Rémy, procureur, Ministère public à La Chaux-de-Fonds

Mme Julie Hirsch, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds

Mme Aline Schmidt Noël, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds

M. Christian Hänni, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds

Mme Manon Simeoni, procureure, Ministère public à La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND